

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 685

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **6 février 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 685** modifiant le *Règlement numéro 654 concernant l'adoption du Programme municipal Rénovation Québec – 2022-2023*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 février 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière